Solidaires Finances Publiques 54
SYNDICAT NATIONAL
Section de la Meurthe-et-Moselle
N°31 octobre 2026

LE PAVÉ DE STANISLAS

JOURNAL DE LA SECTION DU 54 À PARUTION ALÉATOIRE

ÉDITO 29 SEPTEMBRE 2026 : GRÈVE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Grève du 29 septembre : premier avertissement
À l'appel de l'intersyndicale de la fonction publique, les fonctionnaires, agentes et agents publics, étaient appelés à être en grève et en manifestation ce 29 septembre.

Les agentes et agents de la DGFiP étaient au rendez-vous et plus de 16% d'entre eux étaient en grève et ont manifesté sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte de très fortes contraintes financières, ce chiffre n'est pas à minimiser et montre que la question de nos salaires est un sujet central.

En Meurthe-et-Moselle ce taux est de 16,32 % avec des pointes à 29,03 % au centre de contact et 34,48 % au SPFE (50 % parmi les cadres C).

La manifestation intersyndicale a réuni plus de 2000 personnes à Nancy.

Les militant.es de Solidaires 54 était présent.es et ont inauguré leur tout nouveau vélo cargo.

Au delà des revendications sur notre rémunération, cette journée de grève était aussi une journée pour dénoncer le manque de moyens chronique pour faire vivre les services publics. La DGFiP continue ainsi d'être particulièrement ciblée par les restructurations et suppressions de nombre de services de proximité au détriment des usagères et usagers tout en continuant de dégrader les conditions de travail des personnels.

La seule réponse du gouvernement, face à nos revendications, est de nous dire que l'État n'a plus d'argent, que la dette de la France n'a jamais été aussi élevée, qu'il faut faire des économies et donc réduire les dépenses publiques.

Ce discours est inacceptable quand depuis 2017 les gouvernements successifs n'ont eu de cesse, à travers les lois fiscales et budgétaires, de grever les recettes de l' État en particulier en baissant les impôts des grandes entreprises et des plus fortunés.

Pour Solidaires Finances Publiques la seule solution c'est d'augmenter les recettes et ainsi aller vers la justice fiscale, sociale et environnementale.

Solidaires Finances Publiques 54

Droits des agents

À la DDFIP 54, accompagner son enfant à l'hôpital : un droit à géométrie variable ?

Quand l'administration joue avec les mots…

« Hospitalisation prévue » : deux mots qui peuvent faire toute la différence.

Une agente de la DDFIP 54 demande une autorisation spéciale d'absence pour accompagner son enfant à un rendez-vous hospitalier. L'établissement de santé exige la présence du parent.

Réponse de l'administration : refus.
Motif invoqué : l'IGH exclurait les « hospitalisations prévues ».

Mais depuis quand un rendez-vous à l'hôpital est-il automatiquement une hospitalisation ?

Une consultation, un examen, un rendez-vous spécialisé ou une prise en charge ambulatoire ne sont pas nécessairement une hospitalisation. Et surtout, lorsque l'hôpital exige la présence du parent, il ne s'agit pas d'une absence prise par convenance personnelle.

Il s'agit d'accompagner son enfant.

La circulaire Fonction publique de 1982

La circulaire Fonction publique du 20 juillet 1982 constitue à cet égard le cadre historique du dispositif des autorisations d'absence pour soigner un enfant malade ou en assurer la garde.

L'IGH ne peut donc être interprétée comme accordant moins de droits que le cadre réglementaire qui la fonde.

« Nécessités de service » : encore faut-il les démontrer !

Autre question : si le refus est réellement motivé par les nécessités de service, quelles sont-elles ?

Parce que cette formule ne peut pas être un joker permettant de refuser systématiquement les demandes des agents.

- Un service en sous-effectif ne peut pas devenir la justification permanente pour faire peser sur les agents toutes les contraintes de fonctionement.
- Les suppressions d'emplois ne peuvent pas transformer les droits familiaux en variable d'ajustement.
- Et surtout, un agent ne devrait pas avoir à choisir entre son enfant et son travail.

Parce qu'être parent n'est pas une faute professionnelle !

L'exception ne doit pas devenir la règle

L'IGH prévoit des restrictions aux ASA pour garde d'enfant malade. Elle vise notamment certaines situations particulières, parmi lesquelles l'hospitalisation prévue de l'enfant. Mais elle prévoit explicitement que des ASA peuvent être accordées pour des circonstances particulières, imprévisibles et exceptionnelles survenant « dans l'état de santé ou dans les conditions habituelles de la vie de l'enfant, **pour lesquelles aucune solution autre que la garde par les parents n'a pu être trouvée** ».

L'administration ne peut pas transformer cette disposition en une interdiction générale de s'absenter pour accompagner son enfant à l'hôpital.

L'IGH prévoit aussi que la nécessité de la présence du parent peut être établie par un certificat médical ou tout autre document justificatif.

Dans notre cas, le document de l'établissement hospitalier est clair : la présence du parent est nécessaire. Alors pourquoi refuser ?

Et demain ?

Le décret n° 2026-604 du 6 juillet 2026 réforme les autorisations spéciales d'absence liées notamment à la parentalité. Il prévoit à compter du 1er janvier 2027, la possibilité pour un agent de bénéficier d'ASA lorsqu'il doit s'absenter pour soigner ou assurer momentanément la garde de son enfant de moins de 16 ans, sous réserve des nécessités de service.

Le décret n'est donc pas encore applicable aujourd'hui, mais il traduit une évolution claire : les droits liés à la parentalité doivent être harmonisés et mieux sécurisés dans la fonction publique.

Il serait pour le moins paradoxal que, dans l'attente de son entrée en vigueur, les administrations cherchent à réduire encore davantage les droits existants.

CE QUE NOUS REVENDIQUONS

Pour Solidaires Finances Publiques 54 :

- Une application stricte et loyale des textes.
- Pas d'assimilation abusive entre rendez-vous hospitalier et hospitalisation.
- La prise en compte réelle des justificatifs médicaux imposant la présence d'un parent.
- Des décisions motivées lorsque l'administration invoque les nécessités de service.
- Une harmonisation rapide des pratiques en matière d'ASA liées à la parentalité.
- **Et surtout : que les droits des agents ne soient pas sacrifiés au manque d'effectifs.**

Nous ne demandons pas de privilège.
Nous demandons que l'administration reconnaisse une réalité simple : un enfant qui doit être accompagné à l'hôpital a besoin de son parent.

L'administration doit gérer ses effectifs.
Les parents doivent pouvoir s'occuper de leurs enfants.

Ce n'est pas aux agents de compenser les choix de gestion de la DGFIP.
Solidaires Finances Publiques 54 continuera à défendre les agents et à combattre toutes les interprétations restrictives de leurs droits.

Solidaires Finances Publiques 54

Un droit qui dépend de l'interprétation de celui qui l'accorde n'est plus vraiment un droit.

LE LUTIN FARCEUR AURAIT-IL DÉJÀ ÉTÉ REMPLACÉ ?

Notre lutin farçeur est à peine parti sous d'autres cieux que le père fouettard montre déjà le bout de son nez …

Et à peine en place, il fait déjà preuve d'une redoutable efficacité en sortant du fond de sa hotte une menace d'application de sanction pour une fenêtre non refermée en fin de journée.

Allant jusqu'à rappeler que les fenêtres doivent être refermées en fin de journée et que chaque agent est responsable de la fenêtre de son bureau.

Dans le 54, sachez que le contrevenant s'expose à sanction (qui pour le moment ne semble pas encore déterminée). Alors aurez-vous droit à une distribution de mauvais points ? Une visite chez le directeur ? … Affaire à suivre ...

Mais force est de constater qu'on est bien loin du droit à l'erreur si cher à l'administration lorsqu'il s'agit des usagers. Deux poids, deux mesures … pas de dégât constaté mais d'emblée, recours à la menace.

Où est la bienveillance envers les agents prônée dans les instances ????

Au train où vont les choses, à quand la retenue sur salaire en cas de bris du vitrage ? Ou absence de nettoyage ?

Autres temps, autres mœurs, naguère les gardiens-concierges faisaient le tour des sites pour s'assurer de la fermeture des ouvrants ou de l'absence d'éventuels désagréments comme les lampes restées allumées ou de possibles fuites d'eau (comme celles constatées à plusieurs reprises depuis notre installation au bâtiment Daum ayant entaîné une consommation astronomique d'eau et la condamnation in fine d'un des deux seuls toilettes à disposition).

Comme quoi remplacer l'Humain par la machine n'est pas forcément une avancée.

Solidaires Finances Publiques espère que l'administration sera plus prompte à reconnaître ses propres manquements en matière de sécurité

informatique au regard des dernières fuites massives de données des usagers particuliers et/ou professionnels au lieu de s'en prendre à ses agents. Sans parler de sa tentative désastreuse d'étouffer l'affaire qui ne fut révélée que par la publicité qu'en a fait le hacker.

Car là, il y a un véritable sujet.

Alors braves gens, prenez garde ! Une nouvelle ère est en marche… ne laissons rien passer.

MILLE MILLIARDS DE MILLE DOLLARS !!!

Selon Oxfam, les ultrariches du monde cacheraient jusqu'à 3.550 milliards de dollars (environ 3.280 milliards d'euros) au fisc, via des montages offshore et des failles juridiques. L'ONG profite de ce nouveau chiffrage pour relancer l'idée d'un impôt sur la fortune mondiale et appeler les gouvernements à fermer en urgence les niches et paradis fiscaux qui permettent à ces patrimoines d'échapper à toute contribution.

En s'appuyant sur les travaux d'économistes comme Gabriel Zucman et ceux de l'Observatoire européen de la fiscalité, Oxfam estime que la richesse totale détenue dans des juridictions offshore a atteint 13.250 milliards de dollars (environ 12.250 milliards d'euros) en 2023, dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

La part de ces avoirs dissimulée aux autorités fiscales a nettement diminué depuis l'instauration, en 2016, d'un système d'échange automatique d'informations entre pays, mais l'ONG calcule qu'environ 3.550 milliards de dollars restent invisibles pour les administrations, soit plus de 3% du PIB mondial (article du Guardian).

Les travaux antérieurs cités par Oxfam suggèrent qu'environ 80% de cette richesse cachée –soit plus de 2.840 milliards de dollars (près de 2.620 milliards d'euros)– appartiendrait aux 0,1% des ménages les plus riches de la planète. Autrement dit, une poignée de contribuables détient, à l'abri de l'impôt, l'équivalent de la richesse totale de la moitié la plus pauvre de l'humanité.

«Ce n'est pas seulement une question de comptabilité créative, c'est une question de pouvoir et d'impunité, résume Christian Hallum, responsable des questions fiscales à Oxfam. Quand millionnaires et milliardaires mettent des milliers de milliards de dollars dans des paradis fiscaux, ils se placent au-dessus des obligations qui s'imposent au reste de la société.» Pour l'ONG, cette concentration de richesse hors d'atteinte des États nourrit les inégalités et fragilise la légitimité démocratique.

Oxfam s'inscrit dans une campagne internationale en faveur d'un impôt progressif sur la fortune, discuté notamment dans le cadre des négociations à l'ONU sur une nouvelle architecture de coopération fiscale. L'ONG demande aussi que les pays du Sud soient pleinement intégrés au Common Reporting Standard, le mécanisme d'échange automatique d'informations financières entre juridictions, dont ils ont longtemps été exclus. Il semble en effet incohérent de réclamer des efforts budgétaires à ces États tout en les privant d'outils pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale de leurs élites.

Au Royaume-Uni, Oxfam appelle le Parti travailliste au pouvoir à franchir un cap supplémentaire en instaurant un véritable impôt sur la fortune. L'ex chancelière de l'Échiquier (ministre britannique chargée des Finances et du Trésor), Rachel Reeves, a déjà relevé le taux d'imposition des plus-values (prélèvements lors de la vente d'actifs) et annoncé une surtaxe de council tax sur les biens immobiliers de plus de 2 millions de livres (environ 2,34 millions d'euros). Elle a aussi prolongé les réformes engagées par son prédécesseur conservateur Jeremy Hunt en supprimant un statut qui permettait à certains résidents nés à l'étranger d'échapper en partie à l'impôt britannique.

Tous les experts ne sont pas convaincus par l'idée d'un nouvel impôt spécifique. Le très influent Institute for Fiscal Studies (IFS) estime qu'il vaudrait mieux réformer en profondeur les impôts existants sur le patrimoine, comme la council tax ou la taxation des plus-values, plutôt que de créer un impôt sur la fortune de plus. Selon le groupe de réflexion, une meilleure évaluation des biens immobiliers, une réduction des niches et une harmonisation des taux seraient plus efficaces et plus difficiles à contourner qu'un dispositif entièrement nouveau.

Oxfam et d'autres ONG rappellent que la fortune des milliardaires a progressé beaucoup plus vite que le reste de l'économie ces dernières années, atteignant des sommets historiques.

LE QUESTIONNAIRE SUR LES VALEURS DE LA DGFIP

Nous avons tous et toutes été invité.es par la Directrice Générale à répondre à un questionnaire sur les valeurs de la DGFIP. Questionnaire fermé que nous devions juste hiérarchiser.

Quelle belle démocratie participative. A part l'agilité que nous ne pouvons leur retirer, le reste ne peut que nous interpeler.

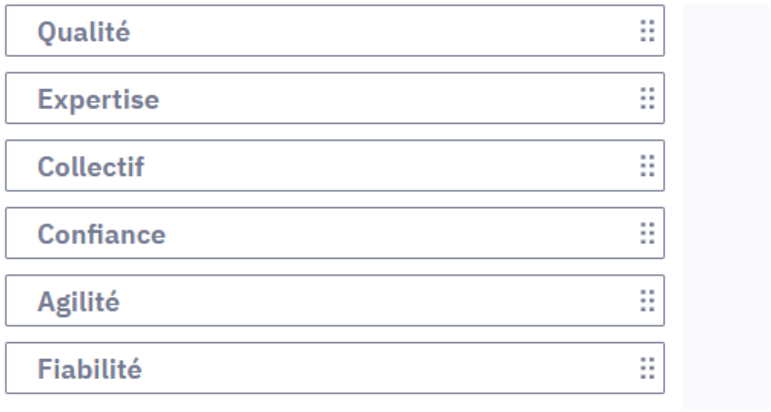

Qualité : ça, effectivement, c'est justement une qualité que l'on ne peut nous nier : la qualité de nos fichiers est telle que tout le monde se les arrache !

Expertise : c'est sûr qu'avec des agents de France Services recrutés par La Poste ou les collectivités locales, l'expertise juridique et technique est assurée. C'est pas comme si on avait une législation qui évolue tous les quatre matins, au gré des lubies politiques.

Collectif : alors ça, c'est la meilleure => Mme la Directrice Générale nous parle de solidarité entre services, entre collègues, du national au local ! Il faudra nous dire ce qu'elle fume, c'est du bon.

Confiance : avec ce qui vient de se passer, et dont les médias se sont fait écho, la confiance est "légèrement" ébranlée.

Agilité : là d'accord : on a appris à faire le grand écart et des sauts carpés avec une vitesse et une grâce assez exceptionnelles, justement pour s'adapter le plus rapidement possible aux réformes qui ne manquent pas de s'empiler.

Fiabilité : entre confiance et qualité. Quand de plus en plus d'usagers en CSP vous disent qu'ils se sont rendus en France Services parce qu'ils ne savaient pas remplir leurs déclas, et que du coup ce n'est pas normal de leur mettre une douille, on peut se poser légitimement la question de la fiabilité.

ILS ONT OSÉ ÉCRIRE CELA !

Dans le cadre du grand exercice de prospective « France 2035, France 2050 » lancé en octobre dernier, le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan publie un nouveau Focus consacré à l'administration et aux services publics.

Amélie Verdier en est la "Cheffe de Chapitre Administration"

Ce "Focus de 36 pages qui a pour sous-titre "Des services publics renouvelés pour mieux faire société" comporte en pages 19 et 20 un encadré (4 - Quelle administration fiscale en 2050 ? Être ou ne pas être visible (synthèse) et un renvoi vers un complément "Complément 10 Perspective – prospective : quelle administration fiscale en 2050 ? Être ou ne pas être ? Telle est la question (DGFiP)

Le site du Haut-Commissariat présente cette synthèse :

Quelle administration fiscale en 2050 ?

Être ou ne pas être visible (synthèse)

par Aude Costa de Beauregard et Daniel Baldaia, DGFiP

L'administration fiscale de 2050 pourrait devenir largement invisible dans les démarches quotidiennes, mais plus présente comme service public de proximité, de confiance et de solidarité.

Vers la fin des formulaires et des démarches ? Un système automatisé fonctionnant en temps réel grâce aux données liées aux événements de vie (naissance, mariage, déménagement, etc.) remplacerait la déclaration de revenus. Un « assistant fiscal personnel » basé sur l'IA calculerait automatiquement les impôts, aides et crédits d'impôt. L'usager n'aurait plus de démarches à effectuer, mais pourrait vérifier ou corriger les informations.

De la data trust à la prévention des erreurs. La DGFiP utiliserait les données en continu pour prévenir les erreurs, envoyer des alertes personnalisées et limiter la fraude simple. L'administration deviendrait davantage un acteur d'accompagnement que de contrôle.

La protection contre l'ombre. La fraude évoluerait vers des formes numériques et automatisées. L'administration fiscale aurait pour mission de protéger les citoyens et les finances publiques face aux IA malveillantes, aux usurpations et aux réseaux de fraude.

Pour un accompagnement humain et solidaire dans des guichets de proximité. Lescentres des impôts fusionneraient avec les services sociaux pour devenir des lieux d'accompagnement humain, qui pourraient même servir des refuges en période de crise climatique.

Des agents toujours présents. Les agents seront des experts (juristes, éthiciens, data- scientists) qui interviendront sur des situations particulières qui ne seront pas confiées à l'IA et pour les situations complexes, pour la médiation et pour prévenir les risques d'exclusion. Des équipes pourraient être mobilisées lors des crises majeures (et les locaux de l'administration utilisés comme points fraîcheur en cas de stress thermique (sic)).

Personnalisation et accompagnement proactif et prédictif. Grâce à l'IA, l'administration fiscale (et sociale) conseillerait les citoyens de manière proactive (rénovation énergétique, choix fiscaux, aides) et lutterait ainsi contre le non-recours.

Cette synthèse se termine par ce magnifique encadré :

Encadré – Le monde à l'envers. Et si… tout cela tournait autrement ?

La projection se base sur une hypothèse d'une évolution plutôt positive du monde et de de la société jusqu'en 20250. Mais que se passerait-il si…

- Les citoyens ne voulaient plus partager leurs données personnelles (le ras-le-bol data après le ras-le-bol fiscal, refus de la surveillance totale et de la dictature de l'algorithme) ?
- Tout s'éteignait (un *shut-down* énergétique privant les machines de tourner correctement ou s'il n'y avait plus de machines) ?
- Un régime totalitaire arrivait aux manettes ?
- La fraude massive déstabilisait le monde ?

LES JEUX DE STANISLAS

LA DEVINETTE DE STANISLAS

LAURÉAT.E

Laure est admise au concours. Elle a bénéficié de la mise à disposition du florilège des précédentes questions posées à l'oral sur le site de Solidaires Finances Publiques. Cette aide est bien utile, car ne nous masquons pas la face, les oraux lessivent le candidat ou la candidate et celui ou celle qui sèche, ensuite repasse.

Laure a été reçue dixième du département. Le double du nombre de collègues placés avant elle est égal aux 3/4 du double du nombre total de reçus au concours. Combien sont-ils ?

REPONSE

Nous avons : 3/4 x 2 du total = 3/2 du total = 2 fois 9 collègues. En posant “a” comme le nombre de reçus, nous obtenons : 1/3 a = 20 à donc a = 12.

JEU DU PAVE DANS LA MARE (DES IDÉES REÇUES)

La question de l'annulation partielle de la dette française s'est invitée dans le débat politique. Le Pavé vous propose de trouver dans la liste des pays ci-dessous lesquels ont déjà par le passé procédé à l'annulation partielle ou totale de leur dette :

ETATS UNIS – RUSSIE – POLOGNE – ITALIE – ALLEMAGNE – EGYPTE

REPONSE

Tous ces pays ont annulé totalité ou partie de leur dette.

En 1865, aux États-Unis, Abraham Lincoln déclare la dette des États confédérés d'Amérique nulle.
En 1917, la Russie annule les dettes garanties par le régime tsariste.
En 1919, la Pologne bénéficie d'une annulation de dette publique grâce au traité de Versailles. En 1991, elle bénéficie à nouveau d'une annulation de 50 % de sa dette.
En 1926, l'État italien annule la totalité de sa dette.
En 1953, l'Allemagne obtient un accord sur ses dettes. Il efface les deux tiers de la dette allemande.
En 1991, l'Egypte obtient une réduction de moitié sa dette.

Il aurait été possible d'ajouter à cette liste le Mexique, le Venezuela, le Costa Rica, l'Equateur, l'Angleterre et ....la France (en 1234, 1240, 1802 et 1808).

DU 3 AU 10 DÉC. 2026

VOTONS !

SOLIDAIRES FINANCES
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

VOTRE VOIX, NOS COMBATS !